

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-299 du 28 Septembre 1987

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 7 Septembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 7 Septembre 1987, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant le congé administratif du Camarade Martin Dohou AZONHIHO,

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Septembre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERIKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEB 4 ANR 2 PPC 6 CPC 6 MDRAC-
MISPAT 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI
3 BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-